



SIRS par classes de niveau "Adour Marsan" (Siren : 254001969)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Aurice
Arrondissement	Mont-de-Marsan
Département	Landes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/05/1980
Date d'effet	05/05/1980

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Francis CAZAUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	40501 Aurice cedex
Téléphone	05 58 76 06 50
Fax	05 58 76 15 74
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	1 651
Densité moyenne	31,38

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
40	Aurice (214000200)	634
40	Cauna (214000762)	451
40	Lamothe (214001430)	321
40	Le Leuy (214001539)	245

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel - Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire - aménagement des locaux (mobilier) - transport scolaire - personnel de service - cantine - le syndicat a pour objet : - d'aménager les locaux (sur le plan du mobilier) que les communes mettent à sa disposition pour assurer l'accueil des élèves lors de la création d'une nouvelle classe; - Prendre en charge les fournitures scolaires (manuels, livres, cahiers, stylos) et le matériel pédagogique (ballons, tricycles?) de l'ensemble des classes du groupement (maternelles, cours préparatoire, cours élémentaire et cours moyen). Une participation par élève sera versée aux enseignants pour l'achat de ces fournitures. Le montant alloué pourra être revu par le conseil d'administration; - Prendre en charge le matériel informatique (ordinateur, tableau numérique, vidéo projecteur, imprimante) dans la limite du montant attribué par le syndicat lors du vote du budget; - de participer aux sorties pédagogiques des classes du SIVU à hauteur d'un montant par élève fixé par le comité syndical. Le montant alloué pourra être revu par le conseil d'administration. - Activités péri-scolaires Le syndicat a pour objet d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires lorsque les communautés de communes dont dépendent les communes du SIVU n'assurent pas cette compétence. Pour se faire, une commission regroupant les élus des communes concernées sera créée. Des conventions seront mises en place entre le SIVU et les divers intervenants que le Président devra signer. Le SIVU fera l'avance du paiement de ces temps d'activités. Chaque commune devra ensuite rembourser le montant réel des TAP effectués dans ses classes.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
40	SM Agence landaise pour l'Informatique (ALPI) (254003304)	SM ouvert	861 516

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)